

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
29 MAI 2020

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs**
FAGNART-MOREL Stéphanie,
GUÉRIN Véronique, MOTELET Céline,
BEAUJET Bernard, CHARTIER Joël,
COURTEHOUX Vincent, CREMER Jean,
DEJENTE Claude, GIOT Jean-Pierre,
KUBIAK Julien, LEMAIRE Grégory,
PHILBERT Olivier.
- Absents Excusés** : **M. Jérôme DELAUNOIS ayant donné**
procuration à M. Laurent DESTRUMELLE
M. Stéphane SCHMITT ayant donné
procuration à Madame FAGNART-MOREL
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

1 – Procès-verbal :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la précédente réunion.

2 – Participation financière aux travaux d'investissement – délibération n° 20-2020 – Nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de participer au financement des travaux d'assainissement,
- Dit que la somme de 100 000 € sera inscrite au compte D 2041641 du budget primitif communal 2020 et au compte R 1318 du budget primitif du service assainissement 2020.

3 - Affectation au budget primitif du cautionnement d'emprunts – délibération n° 21-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

Vu les délibérations n° 19-2019 et 20-2019 du 14 juin 2019 respectivement relatives à la garantie de financement pour la construction de 8 logements sociaux et de 1 logement social par Habitat de Champagne « Lotissement le Pré du Chêne »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide que les prévisions budgétaires concernant ces garanties d'emprunts seront d'ordre budgétaire et inscrites aux chapitres 040 et 042,
- Dit que la somme de 51 110 € sera inscrite aux comptes D 6865 et R 15172 du budget primitif communal 2020
- Dit que cette somme sera inscrite chaque année au budget primitif communal, jusqu'à la dernière échéance de chacun de ces emprunts fixée au 1^{er} mai 2051.

4 – Vote du budget primitif communal 2020 – délibération n° 22-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif communal 2020 équilibré en :

- Section de fonctionnement à la somme de : 820 286 € 95
- Section d'investissement à la somme de : 544 964 € 04

5 – Vote du budget primitif du service assainissement 2020 – délibération n° 23-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif du service assainissement 2020 équilibré en :

- Section de fonctionnement à la somme de : 44 109 € 84
- Section d'investissement à la somme de : 125 227 € 45

6 - Prévision des travaux 2020 – délibération 24-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Maire informe l'assemblée que la commission communale de travaux de voirie et de bâtiment s'est réunie le lundi 25 mai 2020 pour prendre connaissance des projets en cours, à savoir : voirie, achat d'un immeuble, chemin de randonnée, mise en place d'une réserve incendie dans le bas du village.

En ce qui concerne les travaux de réfection et de remise en état de voiries, des devis ont été demandés auprès de trois entreprises et le conseil municipal est invité à les étudier.

Monsieur KUBIAK travaillant dans l'une des entreprises ayant remis une proposition a été invité à sortir de la salle lors des débats et du choix de l'entreprise. Il n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention :

- Retient la proposition de l'entreprise RICHARD pour un montant H.T. de 109 344 € 50 soit un montant T.T.C. de 131 213 € 40.
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

7 – Redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021 – délibération n° 25-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal :

Considérant, qu'il convient pour le bon fonctionnement du service assainissement d'augmenter la tarification de la redevance annuelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Fixe la redevance assainissement à 0, 75 € H.T le prix du m mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2021.

8 – Subventions aux associations 2020 et 2021 – délibération n° 26-2020 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal :

Considérant la délibération n° 08-2020 du 28 février 2020 relative aux subventions allouées aux associations,

Considérant que les associations, compte-tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 ne peuvent organiser aucune manifestation au cours de l'année 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de verser 50 % des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2020,
- Dit que les 50 % restants seront versés en 2021,
- Dit que les subventions allouées en 2020 pour le prix cycliste et l'USEP ne seront pas versées en 2020 mais seront prévues en 2021 si ces associations organisent des manifestations.
- Dit qu'un courrier explicatif sera adressé aux présidents des associations.

9 – Epannage de boues – délibération n° 27-2020 – nomenclature 3-5 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte-tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, les boues émanant de la station d'épuration doivent être traitées préalablement à leur épandage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Charge le Maire de s'adresser auprès des entreprises spécialisées dans ce domaine,
- L'autorise à retenir la proposition la plus avantageuse,
- Le charge également de s'adresser auprès des services compétents en vue d'obtenir des subventions.

10 – Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Qu'un bulletin d'information concernant les panneaux solaires sera distribué à la population par ENERTRAG courant juin.
- Que la précédente municipalité a pris une délibération refusant l'implantation d'éolienne sur le territoire d'Amagne.

Puis il invite chaque conseiller à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur LEMAIRE : Propose la mise en place d'une page Facebook pour la diffusion des différentes informations communales et de cesser l'abonnement du site actuel qui n'est pas suffisamment alimenté.

Réflexion sera faite pour lister les informations utiles à insérer sur cette page Facebook. Messieurs LEMAIRE et COURTEHOUX se chargeront d'en prévoir la mise en place et d'organiser une réunion de concertation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.